

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	20 (1932)
Heft:	391
Artikel:	Nos vingt ans
Autor:	Bonard, S.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-260861

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Marie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

Mme Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest

Compte de Chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE... Fr. 5.— La ligne ou son espace :

ÉTRANGER... 8.— 40 centimes

Le numéro... 0.25 Réductions p annances répétées

Les abonnements partent du 1^{er} Janvier. À partir du Juillet, il est
différent des abonnements du 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

Nous qui ne durons
pas, faisons des actions
qui durent.

Alex. VINET.

Après le 9 novembre à Genève

Notre intention n'est nullement de revenir ici sur les tragiques événements qui ont ensanglanté Genève le soir du 9 novembre, ni de contribuer de la sorte à propager cette atmosphère de crainte et de méfiance qui si lourdement pesé sur nous toutes. Car, nous l'avons dit, comme on le rappelle ailleurs, c'est faire œuvre civique que de continuer calmement et résolument sa route, sans se perdre en lamentations, en ces journées douloires.

Mais aussi notre journal — et c'est, parmi les qualités qu'on a bien voulu lui reconnaître l'autre jour, celle qui nous tient le plus chèrement à cœur — a toujours élevé la voix en parfaite indépendance d'opinion et sans se laisser arrêter par rien. C'est pourquoi nous tenons à exprimer ici, non seulement notre sympathie pour les victimes innocentes, non seulement la tristesse collective qui nous étreint comme citoyenne, mais encore et surtout notre regret indigné pour les provocations à la haine d'où qu'elles soient venues, et qui créent des responsables des deux côtés de la barricade; notre regret profond pour l'insuffisance des moyens préventifs, alors que mieux préparés, ils auraient été efficaces; et notre regret profond et indigné enfin pour les méthodes de violence brusquement mises en œuvre, à l'exclusion des moyens inoffensifs employés dans tous les pays civilisés pour le maintien de l'ordre public.

Nous savons qu'en écrivant ces lignes nous sommes les interprètes d'un grand nombre; mais nous savons d'autre part qu'un grand nombre malheureusement aussi, aveuglé par des campagnes auprès de l'opinion publique, ne pourra ni ne voudra se ranger à notre point de vue. Puisse-t-il seulement s'en trouver parmi ceux-là qui sachent comprendre comment, seuls, les droits imprescriptibles de la conscience individuelle nous obligent à éléver ainsi la voix.

E. Grd.

Lire en 2^{me} page:

Remerciements d'anniversaire.
Carrières féminines: la femme médecin.

En 3^{me} et 4^{me} pages:

J. GUEYBAUD: Le parti radical français devient-il féministe?
D. CANFIELD FISHER: Les enfants et les mères.
M.-L. PRES: La Semaine de la Paix (La Journée des femmes, l'Exposition Guerre et Paix).
J. P. et PENNELL: A travers les Expositions (Alice Bailly, J. Matthey de l'Etang).
Nouvelles des Sociétés.

En feuilleton:

Echos d'anniversaire:
E. Grd: Critique de la Rédactrice par elle-même.
Jeanne VUILLIOMENET: Feuilleton parlé.
Virgile ROSEL: Anne, ma sœur...

Les élections américaines et les femmes

Nos lecteurs comprendront qu'il ne nous ait pas été possible, à une date relativement si rapprochée des élections américaines, de leur apporter déjà des précisions quant aux femmes et aux noms des femmes élues aux élections du 8 novembre. Sans doute faudrait-il attendre encore un peu pour en obtenir une liste exacte. Bornons-nous simplement à signaler la dépêche d'agence qui annonce la réélection de Mrs. Ferguson comme gouverneur du Texas à une majorité de 180.000 voix.

Une autre dépêche annonce aussi la possibilité de l'entrée comme ministre dans le futur cabinet Roosevelt d'une femme, Miss France Perkins. Acceptons-en l'augure!

Inspectrices de fabriques

Un aperçu du travail de la seule femme inspectrice adjointe des fabriques en Suisse (4^{me} arrondissement)

Le travail de l'inspecteur fédéral des fabriques a pour base la loi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1898, et modifiée par les ordonnances de 1905, 1914 et 1919. L'exécution de cette loi est du ressort des cantons qui nomment eux-mêmes leurs organes exécutifs et appliquent les mesures nécessaires. L'inspecteur fédéral, qui exerce la surveillance générale, est divisé en quatre arrondissements: Lausanne, Aarau, Zurich et Saint-Gall. Le personnel de l'inspecteur fédéral de chaque arrondissement se compose de l'inspecteur, de trois adjoints et d'un secrétaire; et ce n'est que dans le 4^{me} arrondissement qu'un des trois inspecteurs adjoints est une femme.

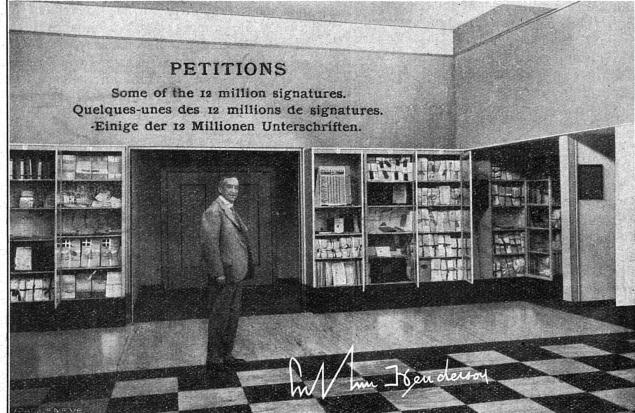
Il ne faut jamais oublier que le travail des inspecteurs fédéraux est réglé par la loi sur les fabriques et par les ordonnances d'exécution, et que leur activité s'étend surtout au contrôle et à l'application de la loi dans les diverses fabriques. Chaque arrondissement comprend un certain nombre de cantons, dont les fabriques doivent être inspectées régulièrement. C'est ainsi qu'au 4^{me} arrondissement se rattachent les cantons de Saint-Gall, Appenzel, Schaffhouse, Thurgovie, Glaris Grisons, et, par suite de son union douanière avec la Suisse, la principauté de Liechtenstein. Ces régions comptent environ 1750 entreprises soumises à la loi-fédérale des fabriques.

Les droits et les devoirs de l'inspecteur sont fixés par les articles 203-212 de l'ordonnance d'exécution de la loi sur les fabriques. Relevons spécialement l'art. 205 qui dit que «les inspecteurs doivent s'efforcer, d'autre côté d'assurer aux travailleurs les avantages prévus par la loi, de l'autre côté d'aider les propriétaires d'usines dans l'accomplissement des obligations que leur imposse la loi et de gagner ainsi la confiance des deux parties». Les inspecteurs ont donc le droit de poser toute question utile aux propriétaires de fabriques ou à leur représentant, et le cas échéant, sans témoins, à toute personne employée dans la fabrique. (Rappelons que la loi fédérale entend sous le nom de «fabrique» une entreprise industrielle dans laquelle travaillent au minimum 6 ouvriers si l'entreprise a des moteurs ou occupe des adolescents, ou au minimum 11 ouvriers si l'on n'emploie ni moteurs, ni adolescents.)

En ce qui concerne l'activité spéciale de l'inspectrice-adjointe, elle se distingue de celle de ses collègues masculins en ce qu'elle s'exerce dans des fabriques employant uniquement du personnel féminin, ou tout au moins où le personnel féminin est en forte majorité. Il s'agit donc surtout de fabriques de l'industrie textile, de l'habillement et de l'alimentation. Cependant l'inspectrice-adjointe accompagne parfois l'inspecteur dans d'autres fabriques, ce qui lui permet de se faire une idée du travail de la femme dans les divers genres d'industries.

Les divers points sur lesquels porte une inspection sont très nombreux, et nous n'en citerons ici que les plus importants. Premièrement il y a lieu de vouer une attention spéciale à la construction, à la propreté, à l'aération, au chauffage, à l'éclairage des ateliers, et au nombre des ouvrières qui y sont occupées. L'examen des toilettes, des lavabos, des vestiaires et des installations de bain est aussi fort important, ainsi que la prévention des accidents et des maladies professionnelles. Un règlement de fabrique, fixant les obligations de travail, le mode de paiement des salaires, les délais de renvoi, doit être affiché dans un endroit bien visible, et remis aux ouvrières. L'usage encore assez fréquent du système des amendes, et l'emploi de ces amendes, qui doit être en faveur des ouvrières, donne aussi lieu à une surveillance étroite. Il faut également, pendant une inspection, vouer une attention spéciale à l'organisation du travail: un horaire de la division des heures de travail est affiché dans les ateliers, et il est interdit, sauf autorisation spéciale, d'apporter aucun changement à la répartition normale des heures de travail.

Une partie importante de la loi sur les fabriques



Un message aux femmes du monde entier

L'opinion publique a déjà rendu de grands services à la Conférence du Désarmement. L'espoir d'un succès définitif réside maintenant dans les efforts continués de ceux dont la tâche est de faire connaître l'aspiration des peuples vers le désarmement, la tranquillité et la paix.

Arthur HENDERSON,
Président de la Conférence
du Désarmement (octobre 1932)

paix, qu'aux «moments psychologiques» où une action concertée s'impose, que le Comité puisse continuer d'une part à stimuler, de l'autre à coordonner, les efforts féminins à travers le monde en faveur du désarmement; et la vente de cette carte constitue non seulement un effort financier, mais aussi un effort éducatif important. Nous sommes certaines que bon nombre de nos lectrices vousdiront l'entreprendre.

On peut obtenir ces cartes auprès du Comité Féminin International pour le Désarmement, à laquelle est fait allusion dans un autre article de ce numéro, et qui représente le Président de la Conférence devant les vitrines contenant les pétitions en faveur du désarmement.

Nous recommandons très chaleureusement l'achat de cette carte à tous nos lecteurs et lectrices, car c'est par elle que, de nouveau, pourront être réunies les sommes nécessaires au travail indispensable du Comité International Féminin pour le Désarmement. Il faut, en effet, et aussi bien dans les périodes calmes durant lesquelles on entretient vivant l'intérêt pour la cause de la

paix, que de moments psychologiques où une action concertée s'impose, que le Comité puisse continuer d'une part à stimuler, de l'autre à coordonner, les efforts féminins à travers le monde en faveur du désarmement; et la vente de cette carte constitue non seulement un effort financier, mais aussi un effort éducatif important. Nous sommes certaines que bon nombre de nos lectrices vousdiront l'entreprendre.

On peut obtenir ces cartes auprès du Comité Féminin International pour le Désarmement, 25, quai du Mont-Blanc (Genève), aux conditions suivantes:

200 ex. avec texte (français, anglais ou allemand) 34 fr.
200 exemplaires, sans texte 32 fr.
5 exemplaires 1 fr.

Il n'est pas inutile d'attirer l'attention des groupements qui achèteront ces cartes pour les revendre au détail parmi leurs membres, sur le fait que le bénéfice de 3 ou 4 centimes par carte vendue entrera dans leur caisse, et que ces petites sommes en s'ajoutant ne sont pas à dédaigner pour aucune Société en ces temps difficiles!

NOS VINGT ANS

«Nous déconvoqueront-elle?», se disaient, depuis le 9 novembre, ceux et celles qui avaient l'intention de se rendre à Genève, le 12 novembre, pour y fêter les vingt ans de notre journal. «Elle» ne nous a pas déconvoqué, et «elle» a eu raison. Ainsi qu'à «elle» l'a dit dans ses propos liminaires, il convenait de maintenir notre petite fête, — bien que les cœurs ne fussent pas à la joie, — parce que la vie continue, parce qu'il faut se dégager de la crainte, soulever la chape de la peur et de la haine qui pèse sur la ville, parce qu'il faut affirmer son activité, aller courageusement de l'avant et tracer son sillon.

Après la lecture de messages d'amis, d'associations, empêchés d'assister à la fête, «elle» rendit hommage aux initiateurs d'il y a vingt ans, que les propos pessimistes ne décourageaient pas; «elle» salua la mémoire des disparus, remercia avec des mots heureux ses collaborateurs, spécialement Mme M. Micol, la si dévouée administratrice; M. Richter, son imprimeur, qui pour le Mouvement, fait l'impossible; et eut des paroles touchantes pour la grand-maman du Mouvement, pour Mme Gourd, retenue chez elle par la maladie, toujours prête à aider de toutes façons l'ainé de ses petits-fils. «elle» s'adressa enfin aux indifférents, qui lui donnent une belle leçon de patience, aux adversaires surtout, dont les critiques sont nécessaires au maintien de l'esprit combatif, dont l'hostilité stimule la vigueur, enseigne la patience, la compréhension, la tolérance. Cette opposition nécessaire est la justification du journal.



En tant que l'un des abonnés du début, M. le Dr Muret sut caractériser avec honneur l'activité du journal et de sa rédactrice, qui s'y montre polémiste redoutable, y affirme son courage moral, l'étendue de ses connaissances, son habileté, sa dialectique, sa sensibilité aussi, traitant tour à tour du suffrage féminin, du féminisme dans le sens le plus large, de littérature, des beaux-arts, des questions économiques, politiques, sociales; tout cela se trouve dans le *Mouvement*, organe et soutien de nos Associations féminines. Puisse-t-elle « jourir un jour du résultat tangible de ses efforts ». M. Muret n'eut garde d'oublier, en cette journée, le souvenir du philosophe J.-J. Goudard et l'activité de Mme Gourd, car « elle » ne fait rien sans consulter sa mère.

La reconnaissance des membres du Comité du journal s'exprima par la voix nuancée de Mme Vuillomenet, qui « lui » renit un bouquet de roses, — une rose d'automne est plus qu'une autre exquise, — et un crayon « Ever-sharp » (mais cela sans intention aucune!), en souhaitant à la rédactrice du *Mouvement* force et santé pour continuer son travail fécond. Mme Vuillomenet annonça en outre la création d'un « fonds du Centenaire », bien modeste, mais qui grandira et servira à aider la rédactrice ou à faciliter la parution du journal.

L'Association suisse pour le suffrage féminin, par l'organe de Mme L. Dutoit, exprima sa reconnaissance envers « elle », qui a toujours soutenu le bon combat pour la bonne cause.

Agrables paroles, juste hommage envers « celle » qui a tant travaillé pour son fils aujourd'hui majeur, alors que sa mère spirituelle reste une mineure; charmants propos coupés par de la bonne musique jouée à quatre mains par Mme Bourgeois-Fontannaz et Mme Raymond.

Puis vint le « Journal parlé ». Ce fut encore une de « ses » bonnes idées. Sur l'écran étaient projetées les diverses vignettes désignant les rubriques du journal, tandis qu'une collaboratrice les commentait, avec plus ou moins de fantaisie, plus ou moins de sérieux, plus ou moins d'audace. Il y eut de touchants témoignages de reconnaissance, des anticipations plus ou moins risquées. Il y eut tout d'abord l'original prologue de Mme H. Naville, commentant à la manière de... Péguy le contenu d'un numéro du *Mouvement*; il y eut la critique de la directrice par elle-même, où « elle » se tira avec une suprême habileté d'une tâche héritée de difficultés, présentant tous les reproches qu'on lui adresse, étalant les critiques qu'on lui fait et leur répondant, sans en avoir l'air... Mme Micoll adressa de sages recommandations aux abonnés étourdis qui compliquent singulièrement sa tâche. Puis Mme Jomini, Spiller et Mme Pidoux présentèrent en petit une séance de la Commission contre les stupéfiants, déclarant une action énergique contre le yo-yo. Mme S. Bonard rappela les petits événements de l'actualité d'il y a vingt ans, présente quelques anticipations illustrées de dessins de Mme Yvonne Guyot (Lausanne); on peut bien dire que le « quai Emilie-Gourd » (anciennement quai Wilson), gardé par une superbe agente de police, remporta quelque succès.

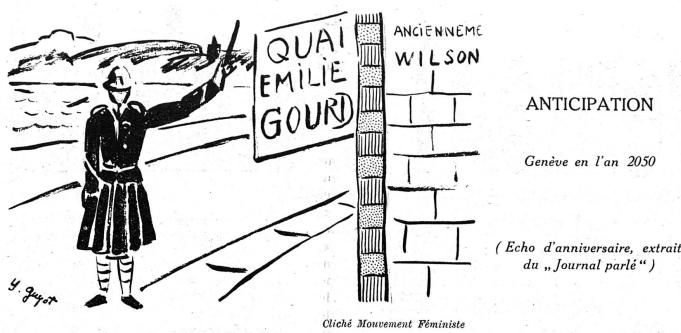
Echos d'anniversaire¹

Critique de la rédactrice par elle-même.

— Ah! enfin, cet anniversaire nous donne l'occasion de dire une bonne fois ce que nous pensons de la Rédactrice du *Mouvement*! Car, avouez-le, chère amie, il y a beaucoup à dire sur son compte... en bien, c'est entendu, mais en mal aussi!

— Si je suis d'accord, chère amie! Vous savez que je n'apprécie nullement les « surfemmes », et il y a trop de gens — à commencer par tous ceux qui lui ont écrit pour les vingt ans du *Mouvement*, qui font de Mme Gourd une surfemme, une « surféministe », la féministe-type — comme s'il n'y avait qu'elle pour défendre cette cause! C'est agaçant à la fin, et cela me donne envie d'imiter ces Grecs de l'antiquité et leur attitude auprès de ce personnage qui s'appelait... Aristide (tiens, comme Briand!)... Et d'ailleurs, Mme Gourd est-elle vraiment si féministe que cela? Dans nos milieux internationaux, on assure que...

— Mme Gourd pas féministe? Ah! vous voulez rire, chère amie! Elle est l'incarnation du féminisme dans ce qu'il a de peu aimable, d'angoisseux, d'agressif... Tenez, l'autre jour encore au Palais Eynard, à la Journée des Femmes pour



Cliché Mouvement Féministe

Le feuilleton permit à Mme Vuillomenet de faire assaut d'esprit en présentant les résultats de son enquête sur le *Mouvement Féministe* faite auprès des personnages les plus divers, Bosset ou Mme Bovary, Paul Graber ou un facteur, une paysanne vaudoise ou le fruitier du coin, griffant au passage telle ou telle, avec une verve qui fait l'admiration sans cesse renouvelée de ses auditrices.

« Les femmes et les livres » permit à Mme Cuchet-Albarét de lire des fragments exquis de son ouvrage *Le Message de la Cité*, qui va sortir de presse. Ce fut en vers également que Mme L.-H. Pache (Lausanne) s'adressa à la jubilaire, en lui demandant l'autorisation d'user de fantaisie pour regarder le passé, considérer l'avenir, célébrer le travail accompli, son utilité, remercier « celle » qui a su créer le *Mouvement Féministe*, organiser ce patient travail de tous les quinze jours et le faire durer pendant vingt ans (parce que, vous l'ignorez peut-être, le Conseil d'Etat vaudois prétendait un jour, dans un exposé de motifs pleins de perles de ce genre, que la femme ne sait ni créer, ni organiser, ni durer).

Puis vinrent les annonces, rédigées par Mme H. Zwahlen (Berne), dont la fantaisie et l'imprévu ne sauront être résumés. Et ce fut, en guise de conclusion, la manchette du journal annonçant, en 1952, sa parution en deux éditions quotidiennes, avec un tirage contrôlé de 200,000 exemplaires.

Mme Lamberty (Genève), enfin, se fit l'interprète des lecteurs de la campagne.

L'après-midi avait passé完整ly vite; il resta peu de temps pour le thé et les conversations. Celles qui purent rester à Genève se retrouvèrent le soir pour un souper amical, autour d'un menu spirituellement baptisé de qualificatifs d'occasion.

Petite fôô où l'on ne se bora pas à se féliciter du travail accompli, à adresser des louanges à « celle » qui en mérite tant, mais où l'on vit bien toute la tâche qui reste à accomplir, car moins heureuses que le service de l'Évangile, les servantes du suffrage féminin ne pourront jamais s'en aller en paix.

S. BONARD.

P.S. — A-t-on bien compris, au moins que « elle », c'est Mme Gourd? ...



la Paix, cela a été épouvantable, je vous le dis, é-pou-van-ta-ble. Elle a attaqué tout le monde, non seulement les hommes, mais aussi les femmes, d'une telle façon...

— Racontez-moi cela. Voulez-vous étiez?

— Moi?... oh! non. Je ne vais jamais à des réunions de ce genre. Mais la cousine de ma belle-sœur a rencontré je ne sais plus qui — qui n'y avait pas été non plus naturellement, et qui lui a dit: « Mme Gourd a été à son ordinaire aggressive... » Vous savez, c'est un fait connu, admis, classé, catalogué, qui ne se discute plus. Il paraît même que, dans les rédactions de journaux, quand de jeunes reporters font leur apprentissage, on leur remet une collection toute prête de qualificatifs qu'ils n'ont plus qu'à épinglez au nom de certaines personnalités en vue: par exemple, pour le Dr Muret, c'est « l'éminent praticien »; pour Mme Malaterre-Sellier, « l'éloquente oratrice »; pour Mme Susanne Bonard, « la spirituelle chroniqueuse », et ainsi de suite. Pour Mme Gourd, c'est « la féministe agressive ». D'ailleurs, puisque les journaux le disent, il faut bien que ce soit vrai.

— Vous m'étonnez beaucoup, chère amie. Car, ainsi que j'essaya de vous le dire tout à l'heure, avant que vous m'ayez coupé la parole, dans nos milieux internationaux...

— ... Et si vous saviez combien elle agace les messieurs! Il paraît que nous aurions déjà le droit de vote en Suisse, si elle n'avait pas humilié tant d'hommes...

— Comment? Mme Gourd est capable d'humilier un homme?... Oh! mais cela, c'est très intéressant. Comment s'y prend-elle? L'avez-vous vue?...

On ne saurait trop répéter que la médecine ne conduit pas, dans la plupart des cas, à la richesse. Seuls ceux qui ont réellement la vocation devraient se lancer dans cette carrière.

Pour être admis aux études médicales, il faut avoir passé avec succès un examen de maturité conforme au programme fédéral. Cet examen, en règle générale, est subi dans les établissements secondaires cantonaux (gymnase et école industrielle), et, dans ce dernier cas, avec examen complémentaire de latin) ou devant une Commission spéciale d'examen (la Commission fédérale de maturité), lorsque les études secondaires ont été faites dans une école ou une institution dont l'examen de fin d'études n'est pas reconnu équivalent à l'examen de maturité réglementaire.

La durée des études est au minimum de cinq ans et demi (11 semestres). Le programme comprend trois parties:

1. Etudes des sciences naturelles (deux semestres), terminées par un examen dit « premier propédeutique »;
2. Etudes de l'anatomie humaine, de la physiologie, de l'embryologie et de l'histologie (deux à trois semestres), terminées par un examen dit « second propédeutique »;
3. Les leçons au lit du malade, ou études cliniques (six à sept semestres), terminées par un examen d'Etat valable pour le diplôme de médecin-chirurgien suisse.

Pour le détail des études théoriques et pratiques, lire le *Règlement des examens fédéraux de médecine* du 29 novembre 1912 (s'adresser au Bureau des Imprimés de la Chancellerie fédérale, à Berne). En outre, les secrétariats des Universités délivrent des programmes d'études complets qu'il importe de lire très attentivement.

Le diplôme de médecin-chirurgien suisse confère le droit de s'établir comme médecin dans n'importe quel canton suisse. Seul le canton d'Appenzell (Rhodes-Extérieures) accorde encore actuellement l'autorisation de pratiquer la médecine sans diplôme d'Etat. Ne sont admis à l'examen d'Etat que les candidats ayant réussi l'examen de maturité fédérale et les deux examens propédeutiques.

Tes études de médecine peuvent être faites dans toutes les Universités suisses, à l'exception de celles de Fribourg et de Neuchâtel, qui ne possèdent pas de Faculté de médecine et ne préparent qu'un premier propédeutique. Les étudiants ont le droit de faire une partie de leurs semestres d'études à l'étranger, sous certaines réserves importantes toutefois, sur lesquelles il est indispensable de se renseigner très exactement auprès de l'Université suisse intéressée.

Bien que les dispositions légales concernant la pratique de la médecine ne l'exigent pas, le médecin ne saurait se soustraire à la nécessité de parfaire son instruction professionnelle. C'est à ce besoin que répond l'internat, qui permet au jeune médecin de s'exercer à la pratique sous la direction et le contrôle de chefs expérimentés. La durée d'internat n'est pas fixée, mais elle devrait être au minimum de deux ans (de cinq ans pour les médecins qui ont l'intention de se spécialiser). Les internes et les assistants remplissent leurs fonctions dans les établissements hospitaliers officiels ou privés, dans divers instituts de sciences médicales, et parfois aussi dans les hôpitaux à l'étranger; dans ce dernier cas, comme volontaires seulement.

(A suivre.)

Communiqué par l'Association suisse des Femmes universitaires.

— N...on, pas personnellement. Mais on me l'a dit, et cela me suffit pour que je le répète. D'ailleurs, ça n'a rien d'étonnant, puisqu'elle est aussi socialiste.

— Socialiste!!! Mme Gourd!! En voilà une bonne blague! Parlez-en plutôt à Alice Desceudres! Socialiste, une femme qui court le monde en wagon-lit de Belgrade à Edimbourg, qui se paie des vacances au *Seehof* d'Hilterfingen, qui roule tout le temps en auto, si bien que lorsque vous prenez un taxi à la place Cornavin, le chauffeur vous dit avec un sourire aimable: « Chez les féministes, n'est-ce pas? » C'est bien au contraire une de ces bourgeois énervés de la rue Etienne-Dumont, qui croient régénérer l'univers parce qu'elles offrent du thé baptisé de toutes sortes d'adjectifs: thé suffragiste, thé féministe, thé de membres... comme s'il s'agissait d'infusions de tilleul et de guimauve! D'ailleurs, j'allais vous le dire, quand vous m'avez coupé la parole, dans vos m...es, je vous ai dit avec un sourire aimable: « Chez les féministes, n'est-ce pas? »

— C'est bien sûr! Mais vous savez bien que, d'après cette législation, tout enfant né en Patagonie d'une mère étrangère possède toutes les nationalités du monde — sauf celle de la Patagonie! Voilà une législation progressiste! voilà la consécration de l'indépendance absolue de la femme!... Mais Mme Gourd n'admet pas cela. Elle n'est pas même membre de l'*Open Door*. Elle n'a jamais voulu parler dans le *Mouvement* des chambres d'allaient pour hommes...

— Quoi???

— Mais oui, comment pouvez-vous ignorer cela? Vous savez bien qu'il est certains pays où la législation reconnaît aux femmes qui allaitent leurs enfants des heures de liberté à cette intention et les patrons d'usine ont fait arranger des chambres où les ouvrières se retirent pour vaquer à cette occupation. Or, c'est là une inégalité fla-

¹ Pour répondre à une suggestion qui nous a été faite d'associer ceux de nos lecteurs qui n'ont pu être des nôtres, le 12 novembre, à notre petite fête familiale, nous publions ici aujourd'hui quelques extraits des « articles » du « Journal parlé » qui montrèrent dans quel esprit d'amicalité taquinerie a été comprise cette petite revue de la vie de notre *Mouvement*. (Réd.)